



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligations



7 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 4,25% (brut)



Profil défensif à dynamique



Précompte mobilier de 15%

Le Groupe Delhaize émet de nouvelles obligations en euro. Ces obligations sont un instrument de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et des garants, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt et les durées.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 7 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,25% (brut).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,867%, le rendement actuariel est de 3,94% (brut).
- ✓ Profil d'investisseur: défensif à dynamique.

Description du Groupe Delhaize¹

Le Groupe Delhaize est un distributeur alimentaire d'origine belge de stature internationale, actif dans 11 pays sur 3 continents. Le Groupe Delhaize est coté sur NYSE Euronext Bruxelles (symbole: DELB) et sur le New York Stock Exchange (symbole: DEG).

Au 30 juin 2011, le réseau de vente du Groupe Delhaize comptait 2.842 points de vente. En 2010, le Groupe Delhaize a réalisé des revenus de 20,8 milliards EUR, et un bénéfice net, part du Groupe, de 574 millions EUR. Au premier semestre 2011, les revenus du Groupe Delhaize ont enregistré une croissance de 2,4% à taux de change identiques. Fin 2010, le Groupe Delhaize employait approximativement 138.600 personnes.

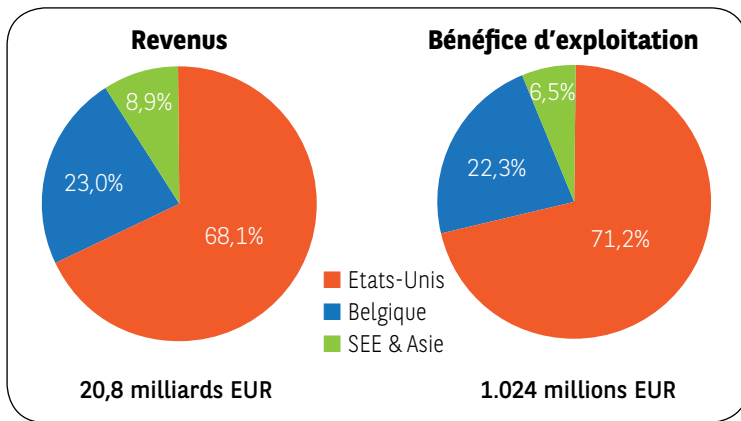
Le Groupe Delhaize détient des positions de leader en distribution alimentaire dans des marchés clés. Les sociétés opérationnelles ont atteint ces positions de leader grâce à une stratégie de marché différenciée. Le Groupe s'engage à offrir à ses clients une expérience d'achat adaptée localement, à créer de la valeur ajoutée et à respecter des normes élevées en matière sociale, environnementale et éthique. L'étroite collaboration entre les différentes sociétés opérationnelles au niveau régional et global fait la force du Groupe.

Fin 2009, le Groupe Delhaize a annoncé sa stratégie globale pour le Groupe, le "New Game Plan", qui rassemble tous les collaborateurs du Groupe autour d'une nouvelle vision commune et d'un ensemble de valeurs communes qui définissent la manière dont le Groupe Delhaize veut travailler. L'objectif du "New Game Plan" est d'atteindre un leadership de valeur dans tous les marchés du Groupe, entraînant une croissance supérieure des revenus et des bénéfices, et de faire du Groupe Delhaize une plateforme d'acquisition plus efficace. La stratégie du "New Game Plan" du Groupe Delhaize accroît les forces de la base solide et bien établie de marques et de parts de marché leaders du secteur, de rentabilité élevée et de bilan solide. Le "New Game Plan" est construit autour de trois axes: croissance, efficacité et durabilité.

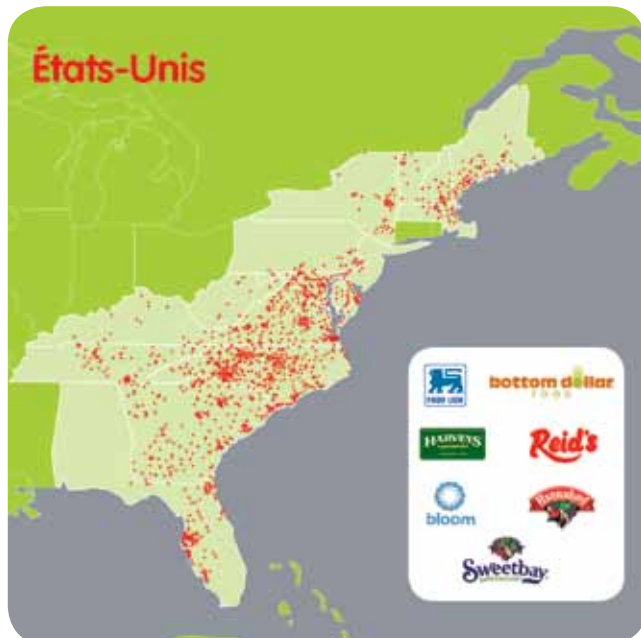
En juillet 2011, le Groupe Delhaize a finalisé l'acquisition du distributeur serbe Delta Maxi, lui permettant de devenir un distributeur alimentaire de premier plan dans le sud-est de l'Europe. Delta Maxi exploite un réseau multi-format en Serbie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Albanie et comptait approximativement 450 magasins fin 2010. Les résultats de Delta Maxi sont consolidés dans les résultats du Groupe Delhaize depuis le 1^{er} août 2011.



Chiffres clés 2010



Les marchés du Groupe Delhaize





Principaux risques de ces obligations

Les obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur (risque de crédit), au fonctionnement de la garantie ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- ➔ **Risque de crédit:** en cas de défaut de l'Émetteur et des garants, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Le Prospectus reprend également les risques liés à l'activité de l'Émetteur et à son secteur comme par exemple la part importante des revenus en dollars de l'Émetteur provenant de ses opérations aux Etats-Unis (fluctuations du taux de change entre USD et EUR).
- ➔ **Risque de volatilité et de taux:** le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt généraux augmentent.
- ➔ **Risque de liquidité:** rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.
- ➔ **Risque lié au fonctionnement de la garantie:** l'investisseur est invité à lire la description de la Convention de garantie reprise dans le Prospectus.

Il est à noter que, comme décrit dans le Prospectus, un garant peut mettre fin à sa garantie dans certaines circonstances (par exemple si l'Émetteur décide de vendre ce garant à une société en dehors du groupe Delhaize).

En cas de défaut de l'Émetteur, si l'obligataire décide de faire appel à la garantie:

- il devra le faire en direct auprès d'un ou de plusieurs garants (la garantie est solidaire mais plusieurs garants pourraient devoir être notifiés par l'obligataire en cas de défaut d'un ou de plusieurs des garants);
- il pourrait devoir supporter des frais de communication supplémentaires comme les garants actuels sont basés aux USA;
- il devra faire la démarche de mandater, à sa charge et au tarif en vigueur à ce moment-là, l'intermédiaire financier auprès duquel il détient son ou ses obligations afin de récupérer le montant de remboursement (net de précompte) que l'agent payeur aurait reçu d'un ou de plusieurs garants;
- il devra s'engager par écrit à conserver ses titres jusqu'au remboursement éventuel.
- Il est à noter que l'Émetteur est lui-même garant des obligations des autres parties à la Convention de garantie.

Vu la difficulté pour l'obligataire de faire appel à la garantie (cfr. probable assistance requise d'un avocat spécialisé en matières financières et en droit new-yorkais), aux coûts qui pourraient en résulter et aux limites d'une garantie de droit new-yorkais par plusieurs garants établis aux USA dans des Etats différents (la limite de la garantie étant donc déterminée en fonction de la loi sur l'insolvabilité applicable dans l'Etat de chaque garant), **il est conseillé aux investisseurs potentiels de ne pas considérer l'existence de la garantie comme un élément prépondérant dans leur décision d'investissement.**

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission avec une **longue maturité de 7 ans.**

L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus.



Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique.**

Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 30 septembre (9 h) au 14 octobre 2011 (16 h).

Une clôture anticipée est toutefois possible (voir ci-dessous).

Allocation

BNP Paribas Fortis a été désignée par l'Émetteur pour s'occuper du placement de cette obligation, à concurrence d'un pourcentage repris dans le Prospectus. Dès que BNP Paribas Fortis aura placé le montant qui lui est alloué, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 30 septembre 2011¹, elle aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet www.bnpparibasfortis.be/emissions. Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur, lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions, une clôture anticipée ne pouvant intervenir à son niveau que si toutes les institutions chargées du placement de cette émission ont publié un tel avis de fin de vente avant le 14 octobre 2011.

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions qu'elle a recueillies en appliquant le principe de réduction proportionnelle afin de servir le maximum d'investisseurs. Il est donc à noter qu'un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des obligations) en cas de sursouscription. L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

¹ Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking et Phone banking jusque 17h30.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking, Phone banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: NV Etablissements Delhaize Frères et Cie "Le Lion" (Groupe Delhaize) SA, société de droit belge.

Rating de l'Émetteur: BBB- (avec perspective stable) chez Standard & Poor's / Baa3 chez Moody's (avec perspective stable).

Aucun rating crédit spécifique n'a été demandé pour les obligations visées par la présente offre au public.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Garantie: L'Émetteur et certaines de ses filiales (directes ou indirectes) listées dans le Prospectus ont conclu une convention de garantie régie par les lois de l'État de New York le 21 mai 2007 (la "**Convention**") en vue de garantir, entre autres, les émissions obligataires et les emprunts effectués par une ou plusieurs parties à la Convention. Voir "Principaux risques de cette émission" en page 3, et notamment le risque lié au fonctionnement de la garantie.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant total: minimum 250.000.000 EUR dont le montant final sera déterminé sur base des critères repris dans le Prospectus.
- Code ISIN: BE0002178441.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur Euronext Bruxelles (marché réglementé) à partir du 19 octobre 2011 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 3, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 3.



Profil d'investisseur

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Plus d'informations sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

Date d'émission et de paiement: 19 octobre 2011.

Prix d'émission: 101,867% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875 % à charge de l'investisseur particulier).

Echéance: 19 octobre 2018, soit une durée de 7 ans.

Prix de remboursement: Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à la date d'échéance. En cas de défaut de l'Émetteur et des garants, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

Remboursement anticipé: Chaque investisseur a la possibilité de demander le remboursement anticipé des titres dans certaines hypothèses limitées liées au changement de contrôle de l'Émetteur. Dans ce cas et si au moins 85% des obligations sont présentées au remboursement, l'Émetteur aura la possibilité de demander le remboursement anticipé du solde des obligations. Les conditions et modalités pratiques relatives aux possibilités d'un remboursement anticipé sont décrites dans le Prospectus.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,25% (brut).

- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 19 octobre de chaque année et pour la première fois le 19 octobre 2012.

- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 3,94%.



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique (qui agit également comme **agent payeur** des obligations).

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créance encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): Pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat après la période initiale de souscription (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Les investisseurs intéressés par ces obligations doivent baser leur décision d'investissement sur leur analyse personnelle et indépendante de l'information contenue dans le Prospectus, et plus particulièrement dans la section "Facteurs de risques", ainsi que dans notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID. Le prospectus d'émission et de cotation (le "**Prospectus**"), rédigé en anglais, daté du 27 septembre 2011 et approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), le 27 septembre 2011, ainsi que les Prospectus en français et en néerlandais sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, par téléphone au 02 433 40 32 et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.

Conflit d'intérêts

Il est à noter que Fortis Banque SA est un créancier vis-à-vis de l'Émetteur.

Les contrats de prêts accordés au Groupe Delhaize par Fortis Banque SA ainsi que par d'autres banques dans le cadre d'opérations bancaires standards peuvent contenir des termes et conditions différentes et/ou supplémentaires par rapport aux termes et conditions de l'émission obligataire visée par le présent document promotionnel. En particulier (liste non exhaustive), il est à noter que l'émission envisagée ne contient pas de clause d'événement de défaut qui protégerait l'obligataire contre une vente de tous (ou substantiellement tous) les actifs du Groupe Delhaize et/ou contre un changement de la nature de l'activité de l'Émetteur par rapport à son activité de distribution observée à la date d'émission et qui aurait un impact négatif matériel sur l'Émetteur pour répondre à ses obligations dans le cadre de l'émission envisagée.